



# **DECISIONS D'ORIENTATION ADOPTEES PAR LE 27ème CONGRES DE L'UD CGT HAUTES ALPES**

**8 et 9 novembre 2007.**

## **Le 27ème congrès décide :**

- 1.1 - que chaque syndicat et UL s'engagent régulièrement à réaliser auprès des salarié(e)s de son secteur des campagnes de syndicalisation, pour les organiser sur leur lieu de travail,
- 1.2 - de participer collectivement au renforcement permanent de la CGT, que chaque syndicat et UL s'engagent régulièrement à faire vivre ce renforcement,
- 1.3 - de cibler le secteur dans lequel ce renforcement sera principalement effectué en fonction des informations recueillies notamment par le collectif vie syndicale,
- 1.4 - que chaque syndicat et UL organisent régulièrement auprès de ses syndiqué(e)s des réunions d'informations syndicales,
- 1.5 - de réunir régulièrement les syndiqué(e)s isolé(e)s dans les UL ou à l'UD,.
- 1.6 - de regrouper les syndiqué(e)s isolé(e)s en syndicats dès que possible.
- 2.1 - de continuer à faire vivre la charte des délégués syndicaux élaborée par le collectif vie syndicale de l'UD CGT 05 dans l'attente du compte rendu des travaux sur la charte confédérale,
- 2.2 - que chaque élu(e) ou mandaté(e), même isolé(e) , rende compte régulièrement aux salariés et aux syndiqué(e)s des activités réalisées dans son secteur,
- 2.3- que le collectif vie syndicale réunisse bimestriellement les élu(e)s et mandaté(e)s du département.
- 3.1 - de faire vivre le collectif vie syndicale de l'UD (1 référent(e) par syndicat),
- 3.2 - de tout faire pour rendre le(la) syndiqué(e) "auteur acteur",
- 3.3 - d'organiser l'activité revendicative au plus près des salarié(e)s sur leur lieu de travail,
- 3.4 - d'aider les syndiqué(e)s à s'investir dans la vie syndicale des UL et de l'UD,
- 3.5 - que chaque syndicat saisisse ses syndiqué(e)s dans le COGITIEL et en assure le suivi,
- 3.6 - de mettre en débat, en commission exécutive, les conditions de la participation de l'UD CGT 05 aux actions intersyndicales,
- 3.7 - de militer au niveau départemental et confédéral à l'interprofessionnalisation des revendications et des luttes.
- 4.1 - De développer la formation syndicale à hauteur des enjeux de notre société,
- 4.2 - chaque syndicat de notre département doit s'impliquer dans la formation syndicale en proposant à ses syndiqué(e)s les actions de formation de l'UD 05, de sa fédération et du comité régional PACA,
- 4.3 - de renforcer notre équipe de formateurs(trices), en constituant un vivier de camarades ayant suivi une formation de formateurs,
- 4.4 - de mettre en place un(e) référent(e) de la formation syndicale dans chaque syndicat et UL.
- 5.1 - que chaque syndicat ou section syndicale se donne les moyens de proposer systématiquement le maintien de l'adhésion au (à la ) salarié(e) qui envisage de partir à la retraite avec une prise de contact 6 mois avant son départ,
- 5.2 - que chaque retraité(e) syndiqué(e) continue de participer à la vie syndicale de son secteur syndical d'origine,

- 5.3 - que chaque syndicat ou section syndicale de retraité(e)s participe à la vie de l'USR ( Union Syndicale des Retraités) au plan interprofessionnel,
- 5.4 - que l'activité de l'USR soit soutenue par les UL et l'UD,
- 6.1 - de rendre effective la cotisation des syndiqués à 1%, du salaire nets , des pensions et des retraites pour les syndiqué(e)s,
- 6.2 - de mener des campagnes régulières auprès des syndiqué(e)s pour généraliser le prélèvement automatique des cotisations,
- 6.3 - de revaloriser régulièrement les cotisations en fonction des augmentations de salaire collectives ou individuelles,
- 6.4 - de re-travailler à un réseau de collecteurs (trices) de cotisations parmi les syndiqué(e)s,
- 6.5 - d'effectuer régulièrement les versements de cotisations au COGETISE,
- 6.6 - de la création d'un fonds de mutualisation au niveau de l'UD.
- 6.7 – Que chaque syndicat ou section syndicale rattache, au plus tard en 2008, leurs adhérents à chaque UL afin que celles-ci acquièrent leur indépendance financière par le versement de COGETISE.
- 7.1 - de se donner les moyens pour que les structures interprofessionnelles que sont les 3 UL de notre département (Briançon, Veynes, Embrun), mais aussi l'UD soient de véritables lieux d'échange, de débats, d'entraide, de construction de convergences au service du monde du travail,
- 7.2 - de faire vivre les 3 Unions Locales du département, de finaliser la création de l' UL de GAP et de travailler à la construction d'une UL à Laragne.
- 8.1 - d'organiser des débats dans toutes nos structures avec les syndiqué(e)s puis avec les salarié(e)s pour faire connaître et porter la proposition de la CGT du nouveau statut du travail salarié qui reste à débattre et à expérimenter,
- 8.2 - de développer les expérimentations en cours visant à doter l'ensemble des salariés d'IRP tout en défendant et développant les droits syndicaux : - création de CHSCT de site, Création d'une Commission paritaire HSCT départementale, Création d'un CIE (comité inter entreprises) sur un site donné,
- 9.1 - que, dans les entreprises du secteur privé où la CGT est organisée, les UL et l'UD coordonnent des luttes pour obtenir des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO),
- 9.1 bis – Militer pour porter le SMIC et le minimum des pensions à 1500 euros NET par mois, en s'opposant à la substitution de l'augmentation du salaire par des primes et indemnités qui ne contribuent pas aux financements sociaux,
- 9.2 - les UL et l'UD s'appuieront sur les syndicats organisés pour construire avec les salarié(e)s précaires et inorganisé(e)s de leur secteur des cahiers revendicatifs pour s'opposer aux inégalités dues à la précarité, à la sous-traitance, à l'intérim,.....et gagner le meilleur statut pour tous(tes) les salarié(e)s au sein des entreprises du secteur public comme du secteur privé,
- 9.3 – Que les retraité(e)s s'organisent dans leur syndicat, dans leur UFR, dans leur UL, dans l'USR pour mener les actions afin de maintenir et d'améliorer leur pouvoir d'achat avec pour priorité les retraites et pensions à 1500 € net mensuel minimum.
- 10.1 - de mettre en place des cibles de syndicalisation avec des objectifs territorialisés et portés par toute la CGT des Hautes-Alpes. Le rôle des Unions Locales des Hautes-Alpes est déterminant pour l'organisation au plus près des saisonniers,
- 10.2 - d'inter professionnaliser leurs actions ou luttes, notamment l'action au Pont de Savines de fin novembre début décembre 2007, pour exiger sans délai les négociations pour une remise à plat du régime assurance chômage.
- 11.1 - d'organiser des journées d'étude dans les syndicats, les UL et l'UD sur le thème de la protection sociale pour sensibiliser les syndiqué(e)s sur la protection sociale,
- 11.2 - de se donner les moyens collectivement d'agir en direction des élu(e)s qui ont en charge le vote des lois.
- 12.1 - De lutter contre les privatisations des Service Publics et de s'opposer aux ouvertures à la concurrence.(remise en cause de la solidarité nationale, de la péréquation tarifaire, de l'égalité de traitement,

12.2 - De lutter pour des Services Publics de proximité et de qualité sur notre département. Ils doivent être dotés de personnels qualifiés, en nombre suffisant, avec des équipements adéquats à leur mission, financés par les entreprises de service public et ou par l'état,

12.3 - D'intervenir dans la commission départementale des Services Publics pour que celle-ci soit un véritable lieu de négociation,

12.4 - D'exiger un véritable aménagement du territoire adapté aux besoins des populations.

13.1 - De constituer un groupe de travail sur le logement pour évaluer l'ampleur de la tâche, procéder à un bilan et à des chiffrages, suivre l'accord départemental sur le logement saisonnier, les assises départementales, organiser des actions collectives y compris contre les expulsions.

14.1 - d'œuvrer pour une réforme de la fiscalité locale :-élaboration de nouveaux critères de péréquation et de dotation, révision de la valeur locative foncière servant de base au calcul des taxes foncières et d'habitations changer la taxe professionnelle en un impôt pour « l'emploi et le développement solidaire des territoires »,

14.2- d'interpeller et de sensibiliser la population et les élus locaux sur la mise en œuvre de cette fiscalité plus juste.

15.1 – de développer une collaboration transfrontalière avec nos camarades Italien(ne)s. et d'en rendre compte régulièrement dans Alpes Travail

15.2 - d'organiser des journées d'étude ou de débats dans nos structures sur les questions internationales et européennes d'actualité

16.1– de faire vivre les propositions de l'UD contenues dans les repères revendicatifs de l'union départementale CGT pour un développement durable du territoire Haut Alpin en : favorisant l'intervention des salariés dans leur entreprise, développant les actions en direction des élu(e)s locaux (locales), participant aux actions locales mises en place par les associations d'usagers, les collectifs de défense,...

